

CHRONIQUE

de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité

FAIT DIVERS

**LA VOITURE
D'ARMAND** ^{P.4}

Culture :



" Voyage à travers des aventures
imaginaires ", un chef-d'œuvre
^{P.6}
du professeur Alexandre KADANGA

Jean-Pierre Fabre écrit encore à Faure Gnassingbé :



Faure accueillant Fabre au Palais de la présidence

Le chef de file de l'opposition réclame-t-il les réformes avec des exigences non négociables ?

P3

**La Banque Islamique de Développement (BID)
un partenaire du développement du Togo :**

Des conventions signées avec le Togo en présence du Président Faure

P3



Ahmed Mohamed Ali, Président de la BID

Grève générale de trois jours au Ghana :

Les Ghanéens dénoncent l'augmentation du prix de l'eau, de l'électricité et des produits pétroliers

P.4



John Dramani Mahama,
Président ghanéen

Economie / Efficacité des investissements :

Le Togo, 3^{ème} bon élève de l'UEMOA, dicit la BCEAO

P.5

Les employés de la Zone Franche laissés pour compte réclament de meilleures conditions de vie et de travail

P.4

La société RDI dévoile ses activités au Togo en 2016

Le responsable de RDI (René Descamps International) au Togo et dans la sous-région, M. Eric Amétsipé, a dévoilé à la presse le 15 janvier dernier à Lomé les principales innovations que la société attend réaliser au Togo au cours de cette année 2016.

Au-delà du rôle traditionnel de la Société RDI qui est le négoce international et l'approvisionnement des partenaires dans divers secteurs, cette Centrale d'Achat a mené des actions sociales au Togo à travers l'attribution des Prix d'Excellence RDI et des appuis multiformes aux organisations de la société civile. Elle fait la promotion de la culture de l'excellence à travers son programme "développement de l'Afrique". Ce programme vise à récompenser entre autres les meilleurs élèves aux différents examens, les meilleurs acteurs du développement et les meilleurs journalistes ayant fait un bon travail ou ayant fait la visibilité de la société RDI pendant l'année en cours.

Selon M. Eric Amétsipé, représentant de la RDI au Togo et dans

la sous-région, ces actions vont être rééditées cette année avec beaucoup d'améliorations et d'innovations. "Cette année connaîtra les mêmes activités. Nous maintenons les prix que nous décernons avec des innovations qui vont suivre, une manière pour la société d'investir dans l'humain, d'encourager les structures qui sont nos partenaires en Afrique", a-t-il promis.

Pour lui, la remise de distinctions honorifiques aura lieu au premier semestre de l'année à certaines personnalités togolaise pour rehausser l'image du pays. Il y aura aussi l'accompagnement des acteurs du développement et des récompenses pour les cadres des aéroports du Togo.

" Tous les journalistes qui s'intéressent au développement (parler des ODD), nous allons les approcher pour voir dans quelle mesure les accompagner. Ils recevront également des prix d'encouragement, parce que c'est un sujet qui intéresse tout le monde ", a-t-il précisé.

M. Amétsipé a promis célébrer le 03 mai prochain, la Journée Internationale de la Presse avec



M. Eric Amétsipé, lors de la rencontre.

les hommes et femmes des médias du Togo et décernera des prix aux meilleurs journalistes qui s'intéressent à la question de développement.

" Beaucoup de surprises sont en vue et seront révélées le moment venu ", a conclu M. Amétsipé.

La RDI a prévu honorer Robert Dussey, ministre togolais des affaires étrangères, de la coopération et de l'intégration africaine pour l'ingéniosité dont il a toujours fait preuve depuis qu'il est à la tête de

ce département.

Notons qu'au cours de l'année 2015, RDI a décerné 1025 prix dans toute l'Afrique.

La Société RDI France est une Centrale d'Achat basée à Montrouge (France) et spécialisée dans le Négoce International, l'Import - Export et la facilitation des Approvisionnements dans plusieurs secteurs, notamment l'Aéronautique et Equipements Aéroportuaires, le Ferroviaire, l'Auto/Poids lourds et TP, l'Hôtellerie, le Shipchandler, le

Médical et Para - Hôpitaux - Laboratoires, l'Informatique et Téléphonie et la Logistique (Aérien-Maritime-AOG).

Cette Centrale à caractère international intervient en Afrique et au Madagascar, particulièrement au Togo, pour aider les opérateurs économiques et toutes les sociétés à trouver et à importer facilement les produits et services de qualité recherchés sur tous les continents.

Par exemple, un opérateur économique qui connaît et maîtrise ses besoins ou accepte les références proposées par la Société RDI, n'a plus besoin de dépenser pour des voyages et frais de séjour dans le pays fournisseur.

Il suffit d'adresser une requête à la Centrale d'Achat RDI qui propose au client une cotation avec des références et visuels du produits recherchés (engins, matériels, pièces de rechange, nettoyeurs,...etc.). Si le client est d'accord sur les propositions et accepte les coûts, les produits lui seront livrés au Port ou à l'Aéroport.

Carole AGHEY

" Journée de la Société civile " :

L'heure de la remobilisation et du professionnalisme

Plusieurs dizaines d'acteurs des Organisations non gouvernementales (ONG), d'associations, de syndicats et du monde paysan et universitaire sont réunis depuis mardi 19 janvier dernier à Lomé pour sonner la remobilisation et le professionnalisme dans leur domaine.

Organisée par la Faïtière Nationale des Réseaux Régionaux d'ONG et d'associations de développement du Togo (FNRR-Togo) en collaboration avec l'Union des ONG du Togo (UONGTO) et la Fédération des ONG du Togo (FONGTO), cette rencontre vise à faire le bilan des acquis en matière de développement et recadrer les actions des organisations de la société civile (OSC) qui doivent

agir aux côtés de l'Etat dans la mise en œuvre de ses différentes politiques sectorielles.

Ouvrant les travaux de ces assises, le directeur de cabinet du ministère de la Planification du développement, Essohanam Edjéou, a fait remarquer que " les ONG, en particulier les associations en général regroupées dans le concept de la société civile, sont en définitive des partenaires de l'Etat dans les ambitieux chantiers de développement qu'il initie. En effet, vos actions touchent quasiment tous les secteurs de développement et soutiennent de manière significative l'action gouvernementale ".

Il les a encouragées à poursuivre leur engagement à œuvrer aux côtés de l'Etat dans la mise en œuvre de ses différen-

tes politiques sectorielles au sujet desquelles elles ont développé au fil du temps des expertises avérées qui méritent d'être considérées et utilement employées.

Le chef de la délégation de l'Union européenne (UE) au Togo, Nicolas Berlanga Martinez, a pour, sa part, relevé le rôle des OSC qui se doivent de garder " quelques lignes d'actions, une ligne de respect à la loi, de bonne foi à travers des messages qui réunissent les populations et dirigés par les populations. Ses représentants doivent gagner une légitimité à travers leurs actions et ne pas penser qu'ils sont des fonctionnaires de l'administration parce qu'ils reçoivent des attentes de financement intérieur ".

Le président de du FNRR-



La table d'honneur à l'ouverture des travaux

Togo, Paul Kanfitine, a invité les siens à " l'unité, la concentration et l'accroissement de l'impact ". Il a profité de l'occasion pour remercier toutes les populations qui leur font confiance en mettant à leur disposition leurs ressources, leur disponibilité pour aider à mener à bien diverses initiatives de développement.

Hier mercredi, une exposition des réalisations a permis à chaque faitière de présenter sa structure, ses objectifs, ses membres et ses services de

même que l'impact de leurs interventions sur le terrain.

Espérons que le partage d'expériences et les appels à l'unité et au professionnalisme contribuent à faire émerger un réseau des OSC impartiales, soucieuses uniquement du développement des communautés à la base, ceci en conformité avec les axes stratégiques édictées par l'Etat.

JPB

3ème édition du concours Quarry Life Award :

Le lancement aura lieu le 26 janvier prochain Le Togo participe pour la première fois

Heidelberg Cement lance pour la 3ème année consécutive le concours international de la recherche et de la promotion de la biodiversité dénommé "Quarry Life award 2016". Avec l'exploitation récente du site minier Sika Kondji (Tabligbo), le Togo participe pour la première fois à ce concours dont le lancement officiel dans notre pays aura lieu le 26 janvier prochain à Agora Senghor à Lomé.

Selon les organisateurs de ce concours, les étudiants et les Scientifiques ainsi que les Organisations Non Gouvernementales peuvent participer à ce concours en soumettant un projet au plus tard le 1er mars sur le site de Heidelberg Cément.

Pour eux, à travers ce concours les étudiants et les chercheurs auront la chance d'ajouter une réelle valeur écolo-

gique et éducative au site au site minier de Sika Kondji et contribueront ainsi à la protection et à la promotion de la Biodiversité.

D'avril à Septembre 2016, tous les projets sélectionnés concourront en même temps à l'échelle nationale et internationale. Les projets gagnants seront connus en novembre prochain au plan national et en décembre au plan international.

Au total 20 pays des conti-

nents africain, européen, asiatique et océanique participeront à ce concours.

Rappelons Heidelberg Cement est l'une des entreprises les plus importantes au monde dans la fabrication du matériel de construction et des agrégats. Heidelberg Cement est présente au Togo à travers Cimtogo, Granutogo et Scantogo.

Espoir

CHRONIQUE
de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
15 BP : 82 Lomé - Togo
Tél: 23 20 92 75 / 90 01 21 69

Directeur de la Publication

ALIZIOU ESSODINA
90 01 21 69

REDACTION

Carole AGHEY
A. KAPO
B. Talom.
Jean-Pierre B.
Espoir D.
Pierre AGBANDA

Imprimerie St Louis
Tirage : 2000 ex.

Jean-Pierre Fabre écrit encore à Faure Gnassingbé :**Le chef de file de l'opposition réclame-t-il les réformes avec des exigences non négociables ?**

Le président de l'ANC, Jean-Pierre Fabre, retrouve-il son manteau de chef de file de l'opposition ? En effet, le candidat malheureux au scrutin présidentiel du 25 avril 2015, vient encore une fois d'adresser une lettre au Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé. Cette lettre qui se retrouve sur les réseaux sociaux et dans les médias avant même d'atteindre son destinataire, réclame les réformes politiques et les élections locales. Il accuse le gouvernement de refuser de faire des réformes et d'organiser les élections locales.

" Le refus de mettre en œuvre les réformes politiques et électorales constitue la cause majeure du manque d'équité et de transparence des élections ", écrit le président national de l'ANC. Seulement il omet d'indiquer si lui-même fera preuve, cette fois-ci, de bonne volonté pour que ces réformes puissent aboutir. L'on se souvient qu'en 2014, Jean-Pierre Fabre avait également adressé une lettre au Chef de l'Etat, demandant la même chose, en l'occurrence les réformes.



Faure (g) accueillant Fabre (dt) au Palais de la présidence

Cette démarche avait non seulement permis à Fabre de rencontrer le Chef de l'Etat pour échanger avec lui mais aussi avait débouché sur l'ouverture d'un dialogue dénommé " Dialogue Togo Télécom 2 ". Mais malheureusement, l'intransigeance du parti de Jean-Pierre Fabre qui avait une position non négociable, a fait capoter

cette volonté manifeste du Chef de l'Etat d'opérer les réformes tant souhaitées.

En effet, Jean-Pierre Fabre et ses acolytes réclamaient la limitation de mandat avec effet immédiat, c'est-à-dire que le président de la République fasse les réformes et ne se présente pas à l'élection présidentielle de 2015. Cette position de

l'ANC est-elle de nature à faire avancer le dialogue ?

Nombreux sont ceux qui, à l'époque, avaient demandé au chef de file de l'opposition de mettre de l'eau dans son vin afin de faire aboutir ces réformes. Même certains diplomates étaient intervenus auprès de Jean-Pierre Fabre pour lui faire savoir que ses exigences étaient improductives et qu'il fallait fléchir sa position pour permettre de parvenir à un accord et de favoriser les réformes. Mais aussi curieux que cela puisse paraître, le chef de file de l'opposition était resté inflexible en exigeant la limitation de mandat avec effet immédiat. Le comble, c'est que lui et ses affidés proféraient des menaces en martelant que " sans réformes, pas d'élection ".

Finalement, non seulement ils n'ont rien obtenu, mais également ils sont allés au scrutin pour mordre la poussière. Dès lors qu'il revient aujourd'hui pour réclamer encore une fois les réformes, Jean-Pierre Fabre devrait normalement indiquer si son parti est disposé à mettre de l'eau dans son vin ou s'il maintient sa position ferme et non négociable.

Dans sa lettre, il fait croire à

la mauvaise foi du gouvernement alors qu'il sait pertinemment que le gouvernement ne peut pas seul décréter les réformes. Ces réformes doivent recueillir l'adhésion de toute la classe politique. Le chef de file de l'opposition devrait faire œuvre utile en déclinant ses propositions pour démontrer sa bonne foi. Il ne sert à rien de crier à qui veut l'entendre qu'il veut des réformes sans indiquer clairement ses intentions.

Si Jean-Pierre Fabre respectait son titre de chef de file de l'opposition, il devrait répondre présent à la cérémonie de présentation de vœux au Chef de l'Etat et saisir l'opportunité pour échanger avec lui sur les sujets qui le préoccupent. Mais malheureusement il était abonné absent à cette cérémonie qui est une tradition dans le monde entier.

Ce qui est évident, c'est que les Togolais veulent du concret et non des lettres et des discours de fanfaron.

Cette fois-ci, Jean-Pierre Fabre aura-t-il le courage et la sagesse de s'assumer pleinement en vue d'un heureux aboutissement de ce processus? Wait and see!

Aliziou Dominique

La Banque Islamique de Développement (BID) un partenaire du développement du Togo : Des conventions signées avec le Togo en présence du Président Faure

Le Togo est en chantier et a besoin de financements pour poursuivre son développement. C'est dans ce sens que trois conventions de financement ont été signées hier à Jeddah entre la Banque de Développement islamique (BID) représentée par son président, Ahmed Mohamed Ali, et le Togo représenté par son ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification du Développement, Adjil Otèth Ayassor. La cérémonie s'est déroulée au siège de la Banque.

Le président Faure Gnassingbé, entouré de certains membres du gouvernement, a assisté personnellement à la signature de cette série de conventions d'un montant estimé à 194 millions de dollars soit environ 112.520.000.000 de FCFA.

La première convention d'un montant de 120,08 millions d'euros concerne le projet de construction de la route Adoua-Kara sur la RN1. Cet axe qui relie les cinq régions du pays, est appelé corridor UEMOA CU9 et per-

met au Burkina Faso d'accéder directement au port de Lomé.

La réalisation de ce projet permettra au Togo d'améliorer le niveau de service de cette infrastructure routière stratégique, d'augmenter l'efficacité et la sécurité routière et, en même temps, d'assurer l'intégration entre le Togo et ses pays voisins enclavés, a indiqué la Banque.

A travers le financement de ce projet, la BID entend contribuer à la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) et au Programme décennal d'Investissement du pays (PIP) pour la Stratégie du Secteur du Transport (2014-2023).

La Banque entend ainsi contribuer à la stratégie économique future aussi bien du Togo que de la région en éliminant les obstacles et goulots d'étranglement qui entravent le développement du commerce et, au-delà, en renforçant la compétitivité

Le projet comprend la construction d'une route longue de 110 kilomètres, la supervision des services de consultance et de construction, l'appui à l'Unité de gestion du projet



Arrivée du Président togolais, Faure Gnassingbé (g), à Dédah

(UGP), des mesures d'ordre environnemental et social représentant la contribution du gouvernement, l'audit financier et l'atelier de démarrage et la visite de familiarisation.

Estimé à 125,02 millions d'Euros, le projet reçoit la contribution de la BID à hauteur de 120,08 millions d'euros.

La seconde convention de financement porte sur le secteur de l'éducation. Il s'agit notamment de l'amélioration et l'expansion de l'accès à l'éducation de base, de l'amélioration de la qualité de l'éducation de base et de l'appui institutionnel à l'Agence d'exécution.

Le projet devra permettre

d'améliorer la scolarisation de 16 800 élèves au niveau du primaire et du premier cycle du secondaire et de fournir des manuels scolaires, des livres de référence, et du matériel scolaire. Il favorisera la qualité de l'éducation par la formation de 1.500 enseignants du primaire et du secondaire et contribuera à réduire les disparités entre les sexes dans l'éducation grâce à des mesures incitatives pour 16.468 élèves de sexe féminin. L'objectif est de contribuer à assurer l'éducation primaire pour tous d'ici 2025, grâce au renforcement de l'équité et de la qualité de l'éducation au Togo.

Le coût total du projet est de 16,67 millions d'euros pour une contribution de la BID estimée à 15 millions d'euros.

Le projet fournira enfin un appui institutionnel au ministère des Enseignements primaire, secondaire et de la formation professionnelle.

La dernière convention signée entre le chef de l'Etat et le président de la BID est relative au secteur de l'énergie et porte sur un montant de 46 millions de dollars au profit de l'électrification de 43 villages du Nord Togo. Le projet prévoit notamment l'installation d'une ligne de transmission d'environ

Suite à la page 7

Grève générale de trois jours au Ghana : Les Ghanéens dénoncent l'augmentation du prix de l'eau, de l'électricité et des produits pétroliers

Rien ne va au Ghana. Magasins, écoles, banques, services publics et privés, bref tous les secteurs d'activités sont paralysés. Et pour cause les populations manifestent leur mécontentement face à l'augmentation par le gouvernement ghanéen, du prix de l'électricité, de l'eau et même des produits pétroliers.



John Dramani Mahama, Président ghanéen

Suite à l'appel lancé par les centrales syndicales du Ghana, les ghanéens sont sortis manifester leur colère contre le gouvernement pour avoir revu à la hausse les prix de l'électricité et de l'eau courante respectivement de 19% et 55, % puis dernièrement du carburant qui est passé de près de 400 à environ 600 francs CFA par le biais de la Commission de Réglementation des Services Publics (PURC).

Cette mesure adoptée par le gouvernement ghanéen à mi-décembre n'a pas du tout reçu l'assentiment de la population.

Ce qui a dégénéré en une grève générale de trois jours paralysant ainsi les activités de tous les secteurs des services publics et privés a travers tout le territoire.

Le comble, c'est que les Ghanéens sont surpris qu'au moment où les gouvernements des autres pays comme leur voisin immédiat le Togo baissent considérablement les prix des produits pétroliers consécutivement à la chute du prix du baril sur le plan mondial, leur gouvernement s'acharne à les augmenter. Les

syndicats dénoncent cette augmentation qui, selon eux, ne répond à aucun critère d'autant plus que leur pays est exportateur du pétrole. Malgré l'effort du gouvernement d'augmenter de 10% les salaires des fonctionnaires, les Ghanéens jugent la hausse des produits de première nécessité trop exorbitante. Et face à cette situation, les syndicats menacent de lancer d'autres grèves si rien n'est fait pour que les prix reviennent à la normale.

Une porte-parole avait laissé entendre que si les coupures de courant n'étaient pas si fréquentes, ils auraient pu accepter une seconde hausse des prix par les compagnies d'électricité.

Heureusement que le gouvernement Togolais au nom du mandat social prôné par le chef de l'Etat a gardé les prix de l'eau et d'électricité et procède même à la diminution des prix des produits pétroliers.

Espoir

Fait divers

LA VOITURE D'ARMAND

Si tout va bien, Armand SDK, notre compatriote, pourra être autorisé à faire valoir ses droits à la retraite l'année prochaine. Employé de bureau dans l'administration publique, l'homme a bouclé déjà ses 54 ans d'âge sans avoir réalisé son plus grand rêve, celui d'avoir une voiture. Et ce rêve lui restera longtemps à l'esprit, surtout avec l'histoire rocambolesque qu'il a vécue à bord de la voiture qui devait le ramener à Lomé dans la nuit du 12 janvier courant.

Armand était rentré à Tchébébé, son village natal, pour assister à l'enterrement de sa belle mère. Tout s'était bien passé au village avec ce bémol que l'enterrement s'était tardivement terminé. La défunte étant vieille, les rites traditionnels très complexes, avaient suffisamment pris du temps.

Mais Armand tenait à rentrer à Lomé pour reprendre le service le lendemain. Malgré toutes les dispositions prises, il ne se libérait de sa belle famille qu'aux environs de 22 heures. Une heure plus tard, il était au bord de la route nationale pour chercher la voiture qui allait le ramener à Lomé.

La voiture " magique " est arrivée quelques minutes après. Armand et tous ceux qui l'accompagnaient ont bel et bien vu le véhicule qui s'est immobilisé devant eux. Armand et les siens n'ont certes pas communiqué avec le conducteur mais ils sont convaincus qu'il y a eu compromis. Armand est alors monté à bord. Dans le noir, il n'a pas pris soin de bien regarder les occupants, qui, tous, avaient l'air d'être concentrés.

Epuisé par les tracasseries de l'enterrement, il s'est aussitôt plongé dans un sommeil hypnotique. Il a ouvert les yeux pour la première fois quand ils sont arrivés au poste de Djérouwé, à quelques kilomètres d'Atakpamé. Il réalisa qu'il y avait quelque chose d'anormal. Il observa que la portière du véhicule n'y était plus mais que la voiture, elle, roulait convenablement et les autres occupants n'étaient pas inquiets.

Tombé de nouveau dans le sommeil, il s'est mis à rêver que les autres parties du véhicule volaient en éclat. Il sursauta et sorti définitivement de son sommeil. C'est alors qu'il réalisa qu'il était seul à bord d'une carcasse de voiture. L'obscurité étant encore intense, il a dû recourir à son portable qu'il alluma avant de constater que la carcasse était sous les tecks et non sur la route.

Il crut à un accident. Mais il constata qu'il n'en était rien. Il prit alors la fuite pour se retrouver au petit matin à Agbonou, entrée sud de la ville d'Atakpamé. Il se rendit à la police de la localité qui, après investigations, réalisa qu'il y avait eu certes un accident en 2010 sur les lieux indiqués mais qu'il n'y avait pas de lien avec les faits de l'espèce. Incroyable mais vrai, n'est-ce pas ?

B.TALOM

Les employés de la Zone Franche laissés pour compte réclament de meilleures conditions de vie et de travail

Plus de deux décennies après l'installation de la zone franche industrielle au Togo dans les conditions que l'on sait, la situation des milliers d'employés dont elle regorge, n'est guère reluisante. Salaires misérables, conditions de vie et de travail exécrables, manque criard de couverture sociale, telles sont entre autres, les tristes réalités injustement imposées à nos compatriotes par des employeurs plus préoccupés par leurs intérêts que l'amélioration de la condition sociale de leurs ouvriers. Depuis quelque temps, la grogne se fait de plus en plus perceptible dans les rangs de ces compatriotes qui, s'estimant laissés pour compte, décident de déclencher dans les prochains jours des actions d'envergures pour se faire entendre.



Une usine de fabrication de mèche

Au sein de la zone franche industrielle où dans plusieurs entreprises, les employés travaillent pendant huit heures d'affilées et parfois plus, les salaires en plus d'être misérables, sont de surcroît fixés de façon fantaisiste. Au recrutement, l'employé est mis sous contrat de 6 ou 9 mois au cours desquels, il est payé chaque semaine ou deux à raison de 1 200 FCFA ou 1 300 par jour.

Après les 6 ou 9 mois, il est soumis à un contrat dit Contrat

à Durée Déterminée (CDD) sur avis favorable de ses chefs hiérarchiques. Dans le cas contraire, l'employé se trouve dans l'obligation de travailler sans contrat jusqu'au jour où il parvient par des raccourcis à obtenir le fameux CDD. Après 04 ans de travail pour certains et plus pour d'autres, on fait signer à l'employé, un nouveau contrat dit Contrat à Durée Indéterminée (CDI) qui lui permet de toucher un salaire équivalent au SMIG en vigueur au Togo.

A la Société de Fabrication de Nattes (SOFANAT) et INDUSTRIAL PLAST sises dans la zone portuaire, le temps réglementaire à passer par l'employé avant d'accéder à ces différents contrats n'est jamais respecté c'est-à-dire, pas du tout conforme aux textes en vigueur. Dans ces sociétés, les ouvriers n'ont pas droit à la pause. Ils sont tenus de travailler pendant huit

heures d'affilées au motif que l'arrêt des machines pendant les pauses peut occasionner d'importants manques à gagner à la société. En contrepartie, l'employeur les gratifie d'une indemnité dérisoire pompeusement appelée : prime de panier. Cette prime est si ridicule qu'elle ne saurait compenser à sa juste valeur, les préjudices que huit heures de travail d'affilées au quotidien peut causer à l'organisme humain.

D'après nos informations, à ce jour, aucun véhicule n'est disponible dans ces deux sociétés pour l'évacuation d'un employé malade ou victime d'un accident sur les lieux de travail, vers une structure sanitaire. Ce transport pour l'heure, est assuré par des mototaxis.

Selon des indiscrétions chaque fois que les ouvriers qui sont constamment exposés à des risques élevés d'accident,

Suite à la page 6

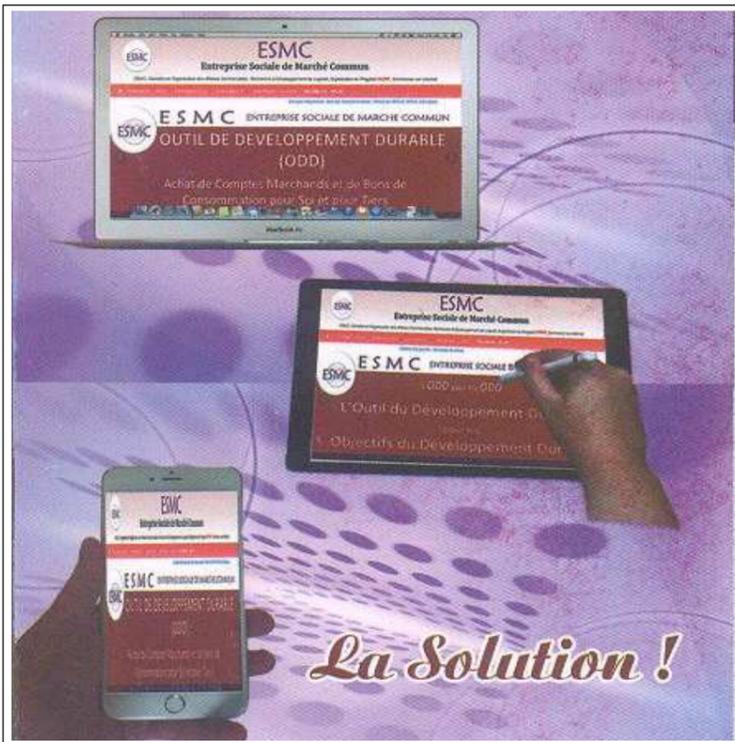
Lutte contre la pauvreté :

L'ESMC, un produit "made in Togo", pour atteindre efficacement les ODD

Le marché togolais voire sous-régional vient d'enregistrer, un nouveau produit : l'Entreprise Sociale du Marché Commun (ESMC). Ce nouveau produit, "made in Togo", a été officiellement lancé hier mercredi à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT) à Lomé en présence des opérateurs économiques et un parterre de journalistes.

Selon son promoteur, Sama Esohamlon, l'ESMC est une plateforme exploitant du progiciel MCNP qui gère les opérateurs économiques de sorte à ouvrir la demande de toute la communauté aux marchés, dans le cadre de la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD).

Selon le chargé de la section Communication, marketing et relation publique à ESMC, Boukpassi Foudou, il s'agit "d'un outil de développement durable qui consiste à faire en sorte que les dix-sept (17) ODD puissent être réalisés. Sur le plan marchand, le promoteur a mis cet outil à la disposition de



tous les acteurs dans tous les domaines d'activité surtout ceux qui œuvrent dans les ODD enfin qu'ils puissent s'en servir et réaliser à l'horizon 2030 les ODD".

Ce nouveau concept, ESMC, est une nouvelle forme d'organisation des affaires commerciales. Il s'agira pour l'essentiel "d'exhorter tous les

acteurs de l'offre et de la demande, à intégrer dans leurs affaires une nouvelle forme (...) d'organisation", notamment la création de clients, de la solvabilité et la fidélisation. Ce circuit fermé dans un marché commun, globalisant, à travers la "production commune", permet d'éliminer entre autre "le manque de clientèle, les

risques d'endettement, le manque de pouvoir d'achat pour tous, et le manque d'emploi des ressources" et de lutter efficacement contre la pauvreté.

A l'origine de cette initiative, le constat de la non utilisation optimale des effets de commerce par les populations, de la clientèle, et pourtant le crédit est disponible dans les banques et leur solvabilité peut être garantie par une équation que résout la plate-forme ESMC via la production commune.

Ce que Boukpassi Foudou souligne bien : "il s'agit des effets de commerce tels que les bons d'achat, de consommation, de livraison, les traites, et les ordres de prélèvement irrévocables. Ce progiciel émet dans les comptes marchands,

sous la forme électronique, des bons de consommation aux consommateurs contre leur argent, des bons de salaire aux travailleurs contre leur travail et des traites aux fournisseurs contre leur vente".

Rappelons que la souscription à ce compte marchand du progiciel MCNP sur cette plateforme entrepreneuriale est ouverte au public en général et plus particulièrement aux 44.809 membres du GIE ReDeMare, dont 1.489 personnes morales et 11.000 membres fondateurs sont appelés à réactiver leurs comptes pour la nouvelle version. L'ouverture d'un compte à une personne physique sur la plateforme ESMC est de 5.000 FCFA alors qu'elle est de 70.000 FCFA pour une personne morale.

JPB

Préparation du sommet de l'OUA sur la sécurité maritime:

Des experts français à Lomé

Le Togo s'apprête à abriter, en mars prochain à Lomé, le sommet extraordinaire de l'Union africaine (UA) sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique. Les préparatifs vont bon train à tous les niveaux. Afin de réussir cette rencontre de haut niveau, aucune contribution n'est à négliger.



Le PM Komi Sélom Klassou

C'est dans ce cadre que trois experts français de la question de la sécurité maritime ont échangé le lundi 18 janvier 2016 à la Primature avec la commission de supervision présidée par le Premier ministre, Komi Sélom Klassou.

C'est la seconde venue des experts français au Togo dans le cadre de la préparation de ce sommet après celle du 20 novembre 2015.

Il s'agit pour eux de s'informer de l'évolution des préparatifs.

"Nous sommes venus pour essayer de voir comment nous la France, nous pouvons modestement apporter notre concours et notre expertise à la préparation de ce sommet très important pour l'Afrique et le Togo.

Nous allons continuer à tra-

vailer avec la partie togolaise dans la continuité pour que le Togo soit prêt et que le succès soit partagé", a confié à la fin de la rencontre le Vice-amiral d'Escadre Duché.

Les autorités togolaises tiennent beaucoup à la réussite de ce sommet. Dans son message de vœux à la nation le 2 janvier dernier, le chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, a réaffirmé la détermination de son pays à s'impliquer de plus en plus au sein des instances régionales et dans la lutte contre l'insécurité. "La donne sécuritaire est devenue une tendance lourde", a-t-il indiqué. Pour lui, "nous vivons désormais dans un monde devenu incertain et instable, où les menaces et les atteintes à la paix et à la sécurité sont quotidiennes et permanentes".

Rappelons que le sommet, initialement prévu pour se tenir du 4 au 8 novembre 2015, bénéficie d'ores et déjà du soutien du Groupe africain.

Pierre A.

Economie | Efficacité des investissements :

Le Togo, 3ème bon élève de l'UEMOA, dicit la BCEAO

Le Togo complète le podium des pays les plus performants en matière d'efficacité des investissements, juste après le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Tels sont les résultats d'une étude réalisée au sein de l'espace UEMOA par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), sur l'efficacité des investissements dans l'UEMOA. Cette performance témoigne une fois de plus que les plus hautes autorités du pays sont sur la bonne voie en matière de réformes courageuses entreprises dans plusieurs secteurs d'activités dont l'économie.



Selon une enquête réalisée par la Direction des études et de la recherche de la BCEAO, le Togo est classé troisième meilleur élève de l'espace UEMOA, en matière d'efficacité des investissements. C'est la preuve que les investissements sont orientés de manière optimale, notamment dans les secteurs porteurs de croissance économique. Cette étude permet donc de confirmer les choix économiques opérés par les autorités du pays.

Dans cette étude, l'indicateur du Rapport entre les investissements de l'année T et la variation du produit intérieur brut (ICOR) pour ces trois pays est inférieur à trois (03), sur la période allant de 2004 à 2011.

Selon cette étude, un ICOR élevé correspondrait à une utilisation inefficace des ressources en capital comparative-ment à un ICOR faible. La moyenne de cet indice au sein de l'Union est de 4,6 alors que le niveau moyen des pays de référence tels le Botswana, l'Ethiopie, l'Ile Maurice, le Mozambique, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda, est de 2,8.

Dans ces pays classés

meilleurs par l'enquête, l'investissement est relativement plus efficace que dans les autres pays de l'Union, versés dans la seconde zone. Il s'agit notamment de la Guinée-Bissau, du Bénin, du Mali, du Niger et du Sénégal qui ont un score de 9,7.

Au titre de recommandations, l'étude interpelle les huit (08) pays de l'UEMOA sur la nécessité d'augmenter le niveau d'investissement dans l'éducation et la formation professionnelle afin "d'améliorer qualitativement et quantitativement le capital humain au sein de l'Union".

JPB

CULTURE : " Voyage à travers des aventures imaginaires ", un chef-d'œuvre du professeur Alexandre KADANGA

L'univers romanesque vient de s'agrandir avec le recueil intitulé " Voyage avec des aventures imaginaires " du professeur titulaire des universités et actuel Directeur Général de l'Institut Régional d'Enseignement Supérieur et de Recherche en Développement Culturel (IRES-RDEC), Alexandre Kodjona KADANGA.

Initialement conçu et réalisé en 2005 dans le cadre des activités de la sous commission " Culture et Développement " de la commission Nationale Togolaise pour l'UNESCO, en collaboration avec l'IRES-RDEC (ex Centre Regional d'Action Culturelle (CRAC)), ce recueil des contes, proverbes et devinettes du Togo illustre un

pan du patrimoine immatériel diversifié des cinq régions.

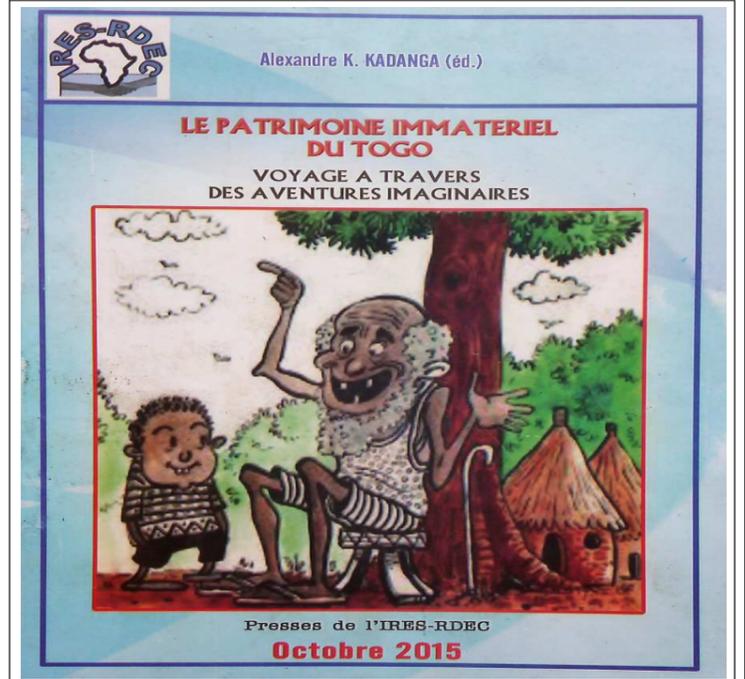
Pour l'auteur de cette œuvre, il s'est agi de faire la collecte exhaustive du patrimoine immatériel national afin de promouvoir et de sauvegarder, pour les générations futures, les valeurs sûres de ce patrimoine.

Composé de 205 pages et subdivisé en cinq parties conformément à chaque région du Togo, ce recueil vient ainsi enrichir l'historiographie déjà existante. Il décrit chaque région (présentation physique et humaine, bref aperçu historique du peuplement localisation) avant d'en exposer les contes, les proverbes, devinettes et énigmes, le tout agrémenté par des images qui viennent rendre agréable la lecture.

Cette démarche permet à coup sûr aux lecteurs de connaître les us et coutumes d'une région considérée, afin de mieux en cerner la portée et le contenu en question.

Ce recueil regorge, pour toutes les tranches d'âges confondues, d'immenses connaissances et d'enseignements historiques sur notre chère patrie. Ce document qui porte sur l'un des aspects du patrimoine national immatériel se veut de promouvoir et sauvegarder les valeurs humaines afin que nos sociétés soient beaucoup plus harmonieuses.

Rappelons que le Professeur titulaire des Universités Kadanga Kodjona Alexandre est auteur et éditeur de plusieurs publications et productions documentaires



dans le domaine de la culture et du développement dont La Problématique des industries culturelles en Afrique vue par les Organisations Internationales, Lomé, NEA-Togo, Octobre 2005 ; Contes et proverbes du Togo : CD /DVD

en Français, 2008 ; T'BOL ou la danse du feu en pays Bassar : DVD en français 2011 ; Un Patrimoine immatériel du Togo à l'épreuve du temps : cas du pays Guin en 2012.

Espoir

Les employés de la Zone Franche laissés pour compte réclament de meilleures conditions de vie et de travail

Suite de la page 4

évoquent le problème, leurs employeurs se permettent de le balayer du revers de la main.

Au problème des salaires dérisoires versés aux ouvriers, s'ajoute celui des avancements qui tombent aux compte-gouttes en violation des textes en vigueur. Le salaire le plus élevé dans ces sociétés, oscillent autour de 85 000 FCFA pour les Togolais contre des centaines de mille francs, même des millions pour les expatriés. Pour gagner ces 85.000 FCFA, il faut dans une large mesure être à quelques pas de la retraite.

A Mèche Amina où les employés se trouvent confrontés aux mêmes difficultés, l'em-

ployé doit effectuer 05 ans révolus de travail avant de prétendre à un quelconque engagement. " Ici, les conditions de vie et de travail qui nous sont imposées, sont si exécrables qu'au cours de la seule année 2015, nous avons déploré au moins 20 morts. Quoique les familles éplorées n'aient pas eu les moyens de commander une autopsie des corps pour remonter à la cause de ces décès, nul doute que la plupart soit liée aux conditions de vie et de travail qui nous sont imposées ici " nous confie un ouvrier qui a requis l'anonymat.

Pour ce qui est des conditions de vie et de travail en vigueur à Mèche Amina, il res-

sort de nos investigations des révélations effroyables : il existerait dans l'enceinte une chambre chaude dont la température oscillerait autour de 80°.

Dans cette chambre, les ouvrières sont tenues d'y passer de longs moments plusieurs fois par jour pour le séchage des mèches. Dans une autre section, des ouvriers passeraient toute la journée, les mains (nues) plongées dans un liquide composé de divers produits chimiques. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, aucun contrôle ou suivi médicale n'est initié par l'employeur en faveur de ces ouvriers en vue de la prévention de toute

situation malencontreuse. Le manque de sécurité et de protection au niveau des travaux à risque est criard tout comme celui de la prise en charge par la société des frais de traitement et des produits pharmaceutiques en cas de maladie des travailleurs.

Côté environnement, les ouvriers font cas des eaux usées en provenance des toilettes qui sont directement déversées dans le canal qui longe la clôture de la nouvelle usine située non loin de la Direction Générale de station TOTAL. Point n'est besoin de dire qu'au cours de l'opération et même des jours après, l'usine se trouve embaumée par

une odeur pestilentielle qui indispose énormément les travailleurs. Dans la nouvelle usine de Mèche Amina, nombreux sont ceux qui redoutent que l'immeuble qui abrite au premier niveau, des machines rocambolesques extrêmement pesantes ne s'écroule un jour sous le poids de ces mastodontes de 10 ou 12 tonnes.

Leur inquiétude est d'autant plus fondée qu'aucun contrôle technique ne s'effectue par les services compétents pour apprécier la gravité de la situation. Les salaires des employés togolais sont si ridicules que la femme d'un responsable de Mèche Amina dont nous taisons le nom, ne s'empêche pas de dire qu'ils correspondent à ce qu'elle utilise pour acheter des caleçons à ses enfants.

Les entreprises au sein desquelles les conditions sont acceptables ne sont pas nombreuses. Parmi elles, la CIFOP qui s'occupe de la fabrication des produits cosmétiques.

Face à cette situation misérable, les travailleurs opérant dans les entreprises de la zone franche industrielle souhaitent vivement une amélioration de leurs conditions qui passe essentiellement par une révision à la hausse de leurs salaires, une couverture sociale pour tous, un déblocage des avancements et l'élaboration d'une nouvelle convention collective de la Zone Franche du Togo en remplacement de l'ancienne mille fois favorable aux patrons mais que ces derniers éprouvent d'énormes difficultés à respecter.

" Festival culturel togolais " au Japon :

Le cinéma togolais s'exporte

Le Togo participera, du 31 mars au 30 avril 2016, au " Festival culturel togolais " au Japon autour du thème " Togo, sourire de l'Afrique ". L'annonce a été faite le vendredi 15 janvier dernier au cours d'une rencontre à l'ambassade du Togo au Japon. Une occasion pour le Togo de vanter ses richesses culturelles et artistiques.

Au menu des activités de cette rencontre, première du genre, des concerts, des projections de films et documentaires sur le Togo, des expositions de photos et d'artistes, des présentations d'ouvrages, des conférences ainsi qu'un concours ouvert aux élèves des lycées du Japon.

Plusieurs villes du "Pays du



Steve Bodjona

Soleil Levant" dont Meguro, Kisarazu, Yokohama Saitama, Hamamatsu, Sendai, Nagoya, Ichinomya, Kyoto, Kobé, Hiroshima, Hakata ou encore Kumamoto, seront visitées par ce grand événement culturel.

" Le festival répond à l'une des missions assignées aux représentations diplomatiques du Togo à l'étranger, celle d'assurer le rayonnement du Togo dans les pays hôtes, notamment à travers la valorisation

de sa culture ", a indiqué Steve Bodjona, chargé d'Affaires de l'Ambassade du Togo au Japon.

Notons que le cinéma togolais semble renaître de ses cendres. Et pour cause, depuis quelques années, les jeunes cinéastes togolais qui semblent avoir pris le relais de leurs aînés Abalo Kilizou et autre Doh Kokou, s'efforcent de prouver leurs talents à travers leur présence à plusieurs festivals.

D'ailleurs, un Togolais, Charles Ayétan Ognadou, a été nommé en décembre dernier Chargé à la Communication de la Fédération Africaine de la Critique Cinématographique (FACC).

JPB

Congrès statutaire de la FTF :**Les congressistes parlent à l'unisson**

Le congrès extraordinaire de la Fédération togolaise de Football (FTF) ouvert hier à l'hôtel Sarakawa à Lomé, a pris fin en début de soirée, sur une note d'espoir. Les acteurs du ballon rond togolais, 94 au total, ont accordé leurs voix pour sortir tant soit peu le sport roi national de l'ornière. Ils ont adopté les textes et le règlement soumis par le bureau du Comité de normalisation présidé par l'ancien ministre Horacio Freitas sous la supervision de l'émissaire de l'instance faitière internationale, la Fédération Internationale de Football Association (FIFA). C'est donc une première étape réussie pour le bureau Freitas en attendant le congrès électif du 13 février prochain.

Durant quatre heures d'horloge, les 94 participants (représentants et délégués des clubs de D1 et D2) ont passé au peigne fin les nouveaux textes qui régiront désormais le football national et apporté leurs amendements, ceci dans la sérénité.

Et le président du Comité de normalisation II, Horacio Freitas, de se réjouir de cette adoption par les congressistes des textes



La table d'honneur à l'ouverture des travaux dudit congrès

qui, selon lui, constituent un tournant décisif pour la renaissance du football togolais.

Cap désormais sur le congrès électif qui devrait intervenir au plus tard le 13 février pour désigner celui qui présidera à la destinée du football national sur la base des textes votés en 2008 à Sokodé, au centre du pays. Mais d'ores et déjà, le président du Comité de normalisation entend opérer un tri minutieux qui permettra de mettre à l'écart les personnalités qui, d'une manière ou d'une autre, ont par le passé fait du tort au football national.

Taire les égos

A l'ouverture des travaux de ce congrès statutaire, l'émissaire

de la FIFA, Constant Omari, n'est pas allé du dos de la cuillère pour inviter les acteurs nationaux à taire leurs égos et privilégier le foot national.

" Le football togolais ne peut pas être pris en otage par des gains et les égos des individus. Le football togolais doit reprendre son cours et le peuple doit se retrouver dans le football ", a martelé l'émissaire de la FIFA, avant d'avertir les congressistes : "Vous et nous aujourd'hui, nous n'avons pas droit à l'erreur, nous avons l'obligation de sortir de cette salle avec des textes adoptés pour qu'enfin le football puisse reprendre à rouler dans ce pays".

L'essentiel désormais, pour le représentant de la FIFA, " c'est de se mettre d'accord (...) sur une base sur laquelle le football togolais doit être refondé et repartir. C'est ça l'essentiel, et que vous vous mettiez d'accord pour que le football puisse reprendre ".
Vivement que ces belles paroles fassent école et permettent aux uns et aux autres de se sentir responsables de la situation dans laquelle le football national se retrouve. Rendez-vous donc au soir du 13 février pour connaître le nom du héros national, celui qui devrait sortir notre football de l'abîme.

JPB

Assainissement du secteur de la microfinance au Togo :**Les noms des institutions agréées rendus publics**

La microfinance est née pour répondre au problème endémique de pauvreté en Afrique, à travers le modèle de microcrédit octroyé aux couches de la société qui n'arrivent pas à financer leurs activités via le système bancaire, eu égard au coût de la vie et aux exigences du secteur bancaire local. La microfinance

vient donc renforcer l'inclusion financière de ces populations pauvres et à faible revenu.

Le secteur de la microfinance connaît un foisonnement depuis quelques années dans notre pays. Ainsi, à côté des établissements bien reconnus qui travaillent pour remplir convenablement leur mission, apparaissent d'autres qui naissent et disparaissent quelques temps après avec les épargnes des clients. Le gouvernement vient de sonner la fin de la récréation dans ce secteur. Hier mercredi 20 janvier 2016, le ministère de l'Economie et des Finances a publié la liste des établissements de microfinances agréés.

Elles sont désormais au total 183 Institutions de microfinances (IMF) et leurs faitières réparties sur toute l'étendue du terri-

toire national autorisées à exercer. Une décision qui devra réjouir les épargnants qui pourront désormais se référer à ces structures reconnues par l'Etat pour épargner et faire des prêts sans crainte.

Il faut souligner que la création de toute institution de microfinance est soumise à une autorisation délivrée par le ministère de l'Economie et des Finances. La microfinance est régie par les lois et règlements de la zone UEMOA et est supervisée conjointement par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes ou coopératives d'Épargne et de Crédit (CASIMEC), logée au ministère de l'Economie et des Finances du Togo.

Les Clubs RFI du Togo se battent contre les médicaments de rue

Les 20 clubs RFI Togo organisent en juin et août prochains une campagne de sensibilisation contre les médicaments de rue. Cette sensibilisation se fera à Lomé le 28 juin à l'Institut Français et à Kara (environ 428 km au Nord du Togo) du 11 au 13 août. Ce sera en présence du grand public et des autorités administratives et traditionnelles.

Cette initiative sera appuyée par l'Ordre national des pharmaciens du Togo, les praticiens et les médias partenaires.

L'objectif de cette campagne

est d'éradiquer le trafic de faux médicaments au Togo et en Afrique francophone. Ces faux médicaments causent plus de morts en Afrique que les armes à feu.

" Ce trafic ne fait que croître ", confirme le coordinateur national des clubs RFI du Togo, Bienvenu Amouh. " On estime que les faux médicaments sont responsables de près de 1 800 000 de morts dans le monde chaque année, et l'Afrique est le continent le plus touché", a-t-il indiqué.

Selon le coordinateur national, les clubs RFI du Togo et les

praticiens vont tous participer à l'événement. " Ces faux médicaments sont généralement fabriqués au Nigéria, au Ghana et en Asie. C'est très grave quand le faux médicament est un antipaludéen, par exemple ", a-t-il précisé avant d'ajouter que l'Europe n'est pas à l'abri de ce fléau.

La lutte contre ce fléau est un engagement de longue haleine et c'est une préoccupation majeure de la coordination. Après Lomé en juin et Kpélé Adeta en juillet 2015, c'est le tour de Kara d'accueillir la campagne contre ce trafic dangereux.

Carole AGHEY

La Banque Islamique de Développement (BID) un partenaire du développement du Togo :**Des conventions signées avec le Togo en présence du Président Faure**

Suite de la page 3

65 km de 161 kV reliant la station secondaire de Mango à celle de Dapaong et la construction de réseaux de distribution dans la zone du projet, notamment : 600 km de réseaux à Moyenne et Basse Tension, 50 sous-stations de transformation de la distribution, 5.000 nouvelles connexions de consommateurs et 1250 lampadaires.

Pour Ahmed Mohamed Ali, " Les infrastructures routières, l'éducation et l'énergie sont les trois piliers du développement économique du Togo. Il est logique que la BID participe à l'effort mené par les autorités depuis plusieurs années. Je me félicite de l'excellente coopération entre les deux parties et de la qualité de la relation ".
Rappelons qu'en octobre

2015, la BID avait accordé un financement de près de 19 millions d'euros pour la rénovation de la route Katchamba-Sadori (60km) sur la Nationale 17 et le bitumage du tronçon Katchamba-Nali (30 km).

Ces nouvelles conventions portent le financement de la Banque islamique de développement au Togo de 124 à 318 millions de dollars.

Pierre Agbanda

LES NUMEROS VERT DE L'OTR

POUR SIGNALER TOUT FAIT SUSPECT VEUILLEZ COMPOSER
N° VERT 8280
Anticorruption

POUR TOUT RENSEIGNEMENT INFORMATION OU CONSEIL VEUILLEZ COMPOSER LE
N° VERT 8201
Renseignements

OTR
ORDRE TOGOLAIS DES RECEPTEURS

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg



www.togoportail.net

Pour en savoir sur les actualités d'ici et d'ailleurs, consultez désormais votre site d'informations générales togoportail.net "togoportail, toute l'information votre porte"

Tous ensemble contre la violence pour un Togo paisible



A partir du 1^{er} janvier 2016

**EXIGEZ
LA QUITTANCE
SÉCURISÉE
POUR PLUS DE
TRANSPARENCE
DANS LA COLLECTE
MANUELLE DES
RECETTES DE L'ÉTAT**



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

La territorialité de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) représente, dans tous les pays où elle est collectée, une part importante des recettes fiscales. C'est une taxe qualifiée de leader parce qu'elle s'applique dans un champ très large quant à la définition des opérations imposables mais limité dans l'espace.

La maîtrise des règles de territorialité participe à une meilleure maîtrise de l'assiette fiscale et par conséquent à une optimisation des recettes de la TVA.

Il y a lieu de rappeler que sur le plan fiscal, les

problèmes posés par la territorialité en matière de TVA sont dus particulièrement au fait que cet impôt appréhende surtout l'opération économique et non l'individu. Il est donc indispensable, en matière de TVA, de préciser pour chaque opération les critères de son rattachement au territoire national ou selon le cas, à l'espace communautaire dont ce dernier fait partie.

La territorialité se définit comme l'ensemble des territoires d'un pays où s'applique la législation relative à la Taxe sur la Valeur Ajoutée. Cette définition, même si elle laisse présager une

retenir à cet égard sont différents selon qu'il s'agit d'opération portant sur des biens (livraisons, acquisitions) ou des prestations de services. Il importe d'abord de définir la notion de territoires et ensuite de préciser les règles de localisation des opérations.

1. Définition des territoires

En vertu des dispositions de l'article 314 du Code Général des Impôts (CGI) du Togo, la législation relative à la TVA s'applique sur :

- le Togo continental
- les eaux territoriales
- le plateau continental
- la zone économique.

2. Localisation et qualification des opérations réalisées

En règle générale, la TVA, impôt sur la consommation, doit être perçue dans le pays où les biens et services sont consommés ou utilisés.

2.1 Livraison de biens meubles corporels
La situation se résume dans le tableau suivant :

Opération	Nature	Référence	Taxée au Togo ?
Bien acheté ou fabriqué au Togo et livré au Togo	Livraison	Art. 312-1 du CGI	Oui
Bien acheté ou fabriqué au Togo et livré dans un pays tiers	Exportation	Art. 311 bis du CGI	Non
Bien livré au Togo en provenance d'un pays tiers	Importation	Art. 312-2 du CGI	Oui

2.2 Prestations de services

Les prestations de services sont en principe imposables au Togo lorsque le prestataire de services a au Togo le siège de son activité ou un établissement stable à partir duquel le service est rendu ou à défaut son domicile ou sa résidence habituelle.

meilleure applicabilité en matière de collecte de la TVA, est sujette, dans son interprétation à des polémiques entre l'administration fiscale et ses partenaires. En effet, l'application des règles de territorialité permet de préciser, à partir d'une opération normale imposable à la TVA, l'Etat en définitive sera le bénéficiaire de la taxe. Il s'agit, en d'autres termes, de déterminer si une opération taxable à la TVA, doit, compte tenu de sa localisation, être soumise à la TVA dans tel ou tel pays ou au contraire y échapper. Les critères à



COMMISSARIAT GENERAL

Direction de la Communication
et des Services aux Usagers

N° 029 /2015/OTR/CG/DCSU

Communiqué de l'Office Togolais des Recettes

Relatif à l'entrée en vigueur de la quittance sécurisée

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR), informe le public en général et les contribuables en particulier qu'une nouvelle quittance sécurisée, exclusivement destinée à la collecte manuelle des recettes fiscales et douanières, entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.

Chaque quittance comporte quatre (4) feuillets autocopiants dont le premier qui est l'original est destiné au contribuable.

Tout paiement manuel de droits ou taxes fait obligation à l'agent de l'OTR de délivrer ladite quittance.

Le Commissaire Général compte sur la collaboration de tous pour la mise en application de cette mesure.

Pour toute information complémentaire, veuillez appeler le numéro vert 8201.

Fait à Lomé le 30 DEC 2015

Le Commissaire Général

Henry Kanyesiime GAPERI